

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 FEVRIER 2019

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. COLIN Patrice, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, M. JANVIER Valery, M. COLIN Francis, Mme DAIGURANDE Christelle, M. DEFFONTAINES Laurent, M. LAMY Jean-Marie,

ABSENTS EXCUSES : Mme PAILLAULT Marie-Hélène, Mme SALLE Nadine, M. ROUMET Vincent, M. SCHULER Sylvain

ABSENTE : Mme MOULIN Valérie,

SECRETAIRE : M. ROBINET Jean-François,

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, aborde les différents points de l'ordre du jour. Il demande qu'une délibération soit rajoutée.

I) DELIBERATIONS :

2019-01 : Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole à la commune d'Arthon pour les travaux de la rue des Ecoles :

Le maire rappelle la délibération 2018/70 concernant le projet de réhabilitation de la rue des Ecoles, relate les contacts pris avec les financeurs et donne lecture du planning des travaux et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de personnel de Châteauroux Métropole pour assurer la conception et la réalisation de travaux de voirie.

L'opération de réhabilitation se déroulerait entre février 2019 et juin 2020.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le projet d'un montant de 164 000 TTC et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole.

2019-02 : Convention avec le SDEI pour la dissimulation des réseaux basse tension pour les travaux de la rue des Ecoles :

Le maire fait part de la convention technique et financière du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre concernant la dissimulation du réseau de distribution publique d'électricité Basse Tension de la rue des Ecoles et du chemin du Stade (du n°1 au n°3).

La participation financière de la commune sera établie comme suit :

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | |
| Etude | 4 400,00 € |
| Travaux basse tension | 95 500,00 € |
| Travaux éclairage public | 6 400,00 € |
| Montant global | 106 300,00 € |
| Recettes | |
| Participation du SDEI | 68 032,00 € |
| Reste à charge à la commune | 38 268,00 € |
| + TVA sur le reste à charge | 7 653,60 € |

Après délibération, le conseil municipal accepte cette participation financière et autorise le maire à signer la convention.

2019-03 : Autorisations de paiement :

Le conseil municipal autorise le maire à payer les dépenses suivantes sur le budget 2019 de la commune :

- Aide à l'accession à la propriété pour un montant de 700 € au compte 20422 HO,
- Achat d'un ordinateur à la société SOLUDUM pour un montant de 892,22 €, au compte 2183 opération 12.

2019-04 : Situation du commerce de la boulangerie : A la Boul'Ange Koël :

Le maire relate la situation du commerce de la boulangerie, indique 3 mois de retard de paiement. Après délibération, le conseil municipal décide d'entreprendre une procédure judiciaire pour non-paiement des loyers et autorise le maire à signer tous les documents concernant cette procédure.

II) PRESENTATION DES PROJETS 2019 ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

L'analyse financière de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent limité.

Le maire fait part des projets pour 2019.

Une première liste de travaux est établie par le conseil municipal : réhabilitation de la rue des Ecoles, réfection de la place de l'épicerie, mare des Cassons, éclairage public, meuble bar de la salle multi-activités, ramée, muret dans la cour de l'école primaire, arrachage d'arbres au cimetière et nouvelles plantations, voiture de service

Le choix définitif sera acté lors du prochain conseil municipal.

III) QUESTIONS DIVERSES :

Ecole : Le maire rappelle que le conseil municipal a validé le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2019.

Il informe que le conseil d'école, réuni le 05 février 2019, a établi une délibération de la manière suivante : 8 personnes pour le retour à 4 jours et 5 pour le maintien à 4,5 jours.

Les horaires seront : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

L'inspection académique devra entériner ce retour à 4 jours.

ALSH d'été : Le maire communique au conseil municipal les nouvelles dates du centre de loisirs d'été :

ALSH : du 08 juillet au 19 juillet et du 19 août au 31 août.

Séjour de vacances à Tournon Saint Martin : du 08 juillet au 12 juillet

Recensement : M. Colin fait part de l'avancement du recensement de la population.

Incivilités : Un scooter a été trouvé incendié dans un chemin communal.

Les bennes à verre, allée du Creuzançais, ont été également incendiées. La gendarmerie est venue sur les lieux. Une plainte a été déposée par le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de Châteauroux. L'enquête est en cours.

Site de la Tremblère : Le service des Domaines de Tours est venu pour évaluer le site le 30 janvier 2019. Une réponse sera adressée fin février 2019.

Fusion des clubs de football : Les clubs d'Arthon, La Pérouille, VAL 36 et Velles devraient fusionner pour la nouvelle saison. Le club s'appellera FC VALP 36.

Rallye Amateurs « Ecurie Berrichonne » pour 2020 : La finale de ce rallye voitures aura lieu le 3^{ème} week-end d'octobre 2020. Le club va solliciter la commune d'Arthon pour organiser une épreuve sur la commune.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 26 mars 2019 à 18h30.